

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1884-1885.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON N^o 8.

(50 JUIN 1885.)

PÉTITIONS SUR LESQUELLES UN RAPPORT A ÉTÉ DÉPOSÉ.

M. JAMME, 1^{er} rapporteur.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
1.	1294.

Par pétition datée de Seilles, le 23 janvier 1885,

Le conseil communal de Seilles prie la Chambre d'abroger l'article 10 de la loi du 14 mars 1876, relatif au fonds commun.

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

(*Rapport : Annales parlementaires, p. 1395.*)

2.	1315.
----	-------

Par pétition datée de Wavre, le 23 février 1885,

Le conseil communal de Wavre demande que le fonds commun, établi par la loi du 14 mars 1876, ne soit maintenu qu'au profit des aliénés, des aveugles et des sourds-muets, et que sa part d'intervention soit réduite à la moitié des frais.

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

(*Rapport : Annales parlementaires, p. 1395.*)

M. DE WINTER, 2^e rapporteur.

- | Numéros
du
feuilleton. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|------------------------------|--|---|
| 3. | 1393.
1407.
1413.
1485. | Par pétition datée d'Anvers, le 16 mars 1885,
Des habitants d'Anvers demandent qu'une instruction judiciaire soit ouverte sur les actes commis par les officiers et agents de police de cette ville et notamment par ceux de la 5 ^e section.
Même demande d'autres habitants d'Anvers.
CONCLUSIONS : <i>Renvoi à M. le Ministre de la Justice.</i>
(<i>Rapport : Annales parlementaires, p. 1396.</i>) |
| 4. | 1406. | Par pétition datée d'Anvers, le 17 mars 1885,
Des membres de comités de charité, à Anvers, se plaignent des procédés du bureau de bienfaisance de cette ville.
CONCLUSIONS : <i>Renvoi à M. le Ministre de la Justice.</i>
(<i>Rapport : Annales parlementaires, p. 1396.</i>) |
| 5. | 1432. | Par pétition datée de Hoogboom, le 11 avril 1885,
Des habitants de Hoogboom se plaignent de la suppression de l'école communale pour garçons dans cette localité et en demandent le rétablissement.
CONCLUSIONS : <i>Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>
(<i>Rapport : Annales parlementaires, p. 1396.</i>) |
-